

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS302/16
9 août 2005

(05-3553)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION ET LA VENTE DE CIGARETTES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémorandum d'accord sur les règles
et procédures régissant le règlement des différends*

Note du Secrétariat

Par lettre conjointe datée du 29 juillet 2005, les parties à l'arbitrage susmentionné (le Honduras et la République dominicaine) ont demandé que la procédure d'arbitrage soit suspendue pour leur permettre d'étudier plus avant la possibilité d'arriver à un accord sur le délai raisonnable pour la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'Organe de règlement des différends concernant l'affaire initiale *République dominicaine – Mesures affectant l'importation et la vente de cigarettes sur le marché intérieur*. Par lettre datée du 4 août 2005, l'arbitre a accusé réception de la lettre conjointe et est convenu de considérer l'affaire comme étant suspendue jusqu'à nouvel avis.
